

dossier n° PC 021 210 20 B0002

Commune de Créancecy

date de dépôt : 2 juillet 2020

demandeur : Communauté de commune de
l'Auxois, représenté par**Monsieur Yves COURTOT**pour : **Le réaménagement du bâtiment des
services techniques**adresse terrain : **2 rue Georges Besse, à Créancecy
(21 320)****ARRÊTÉ****A2020-42****accordant un permis de construire
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la demande de permis de construire présentée le 2 juillet 2020 par Communauté de commune de l'Auxois, représenté par Monsieur Yves COURTOT demeurant lieu-dit Le Seuil, à Pouilly-en-Auxois (21 320);

Vu l'objet de la demande :

- Pour le réaménagement du bâtiment des services techniques ;
- Sur un terrain situé 2 rue Georges Besse, à Créancecy (21 320) ;
- Pour une surface de plancher créée de 41 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 2 juillet 2020 ;

Vu la demande de pièces complémentaires en date du 15 juillet 2020, notifié le 16 juillet 2020 ;

Vu les pièces fournies et conformes en date du 27 juillet 2020;

Vu l'avis réputé favorable de service départemental d'incendie et de Secours (SDIS) ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

ARRÊTE**Article unique**

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.

Fait à Créancecy, le 24 septembre 2020

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.